

... S'il n'est pas trop tard, je demanderais à l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) de scinder ce bill. Nous pourrions alors nous prononcer en faveur de certaines dispositions et contre d'autres.

Monsieur l'Orateur, nous ne pourrions pas nous prononcer en faveur du bill, quoique nous voterons en faveur de l'amendement. Nous estimons toutefois que cet amendement est logique. Nous voulons le bien des institutions religieuses et des commissions scolaires, qui voudront se servir des loteries pour payer leurs dettes ou pour favoriser l'éducation n'ayant d'autre moyen de le faire.

Plusieurs autres organismes pourraient en bénéficier.

Ceux qui désirent avoir une maison auraient besoin des loteries, parce qu'ils n'ont pas les moyens de se construire une maison et d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de 10 p. 100.

Monsieur l'Orateur, étant donné toutes les conséquences du régime néfaste actuel, nous sommes obligés de prendre des moyens que je qualifierais d'illégaux, parce que, à mon avis, les loteries sont illégales. En effet, il n'est pas tout à fait légal de soutirer de l'argent des contribuables par des moyens extraordinaires, à l'instigation de quelques-uns, pour obtenir l'argent nécessaire en vue de financer diverses institutions.

Monsieur l'Orateur, nous aurions bien des choses à dire à ce sujet.

Par exemple, nous pourrions parler des problèmes financiers des hôpitaux, quoiqu'ils soient subventionnés par les provinces. Ces dernières ne peuvent honorer leurs obligations envers les hôpitaux et le gouvernement fédéral ne fait absolument rien pour réduire le taux d'intérêt et permettre aux hôpitaux d'accomplir leur œuvre.

La même situation s'applique aux institutions religieuses. Quand ces dernières ont besoin de capitaux, on leur prête à 10 p. 100 d'intérêt.

Les municipalités procèdent de la même façon quand il s'agit d'effectuer des travaux urgents.

Plusieurs choses sont physiquement possibles, mais ne le sont pas financièrement. Nous devrions prendre le temps nécessaire pour constater les faits et nous demander franchement si nous pourrions financer tout ce qui est physiquement possible par d'autres moyens. Au lieu de modifier les lois qui exploitent actuellement le peuple, on se contente de parler d'autre chose, de perdre son temps à imposer des loteries et toutes sortes de systèmes qui ne règlent pas le problème.

Monsieur l'Orateur, nous sommes ici pour régler le problème. Nous sommes ici pour

[M. Latulippe.]

trouver des solutions aux différents problèmes, pour construire et non pas seulement pour détruire. Le système actuel n'est certainement pas constructif, étant donné que le taux d'intérêt de 10 p. 100 est destructeur. C'est un vol et plusieurs organismes économiques du pays sont voués à la mort à cause de cela. Aucun député du parti conservateur progressiste...

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

La motion porte sur l'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée sur division.

Des voix: Oh non!

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est remis à plus tard. La Chambre passe maintenant...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je sollicite l'attention du ministre de la Justice (M. Turner) et des leaders des autres partis à la Chambre. Nous acceptons tous, j'en suis sûr, la décision de Votre Honneur de différer le vote par appel nominal sur cette motion, mais j'aimerais signaler la légère difficulté qui se présente.

Si le débat sur les deux autres amendements qui restent dans le premier groupe de onze, ne prend pas fin ce soir, les députés comprendront ce qui va se passer. Demain et jeudi, nous allons discuter de la défense et des affaires extérieures. On pourra j'imagine continuer cette discussion vendredi, mais on sait que ce jour-là tous les députés ne sont pas toujours présents.

La Chambre ne consentirait-elle donc pas à l'unanimité à voter à 9 h. 30 ce soir sur les questions qui ont été différées, quelle que soit l'étape où nous nous trouvons? Autrement dit, nous pourrions voter sur les amendements étudiés à 9 h. 30 ce soir. Si nous avons disposé des amendements 11 et 9, nous pourrions également nous prononcer sur eux à ce